

Objet : Demande d'entrevue des usagers handicapés formulée le 28 juin 2012, et jamais honorée à ce jour !

### **Lettre Ouverte**

Dijon, vendredi 21 juin 2013

— À Monsieur François Rebsamen  
Sénateur-Maire de Dijon et Président du Grand Dijon  
(Cabinet du Maire)  
Hôtel de Ville – 21 000 Dijon

— Copie aux Présidents des groupes du Conseil Municipal

— Copie aux usagers des transports en commun, aux associations, aux organisations syndicales et politiques, à la presse et aux médias

Monsieur le Sénateur-Maire et Président du Grand Dijon,

Dans notre première lettre ouverte en date du 28 juin 2012, nous vous avons demandé audience afin de vous remettre en mains propres les 300 premières signatures de notre pétition « ***pour une réelle accessibilité des transports en commun aux usagers handicapés*** », et de vous exposer de vive voix nos légitimes revendications.

Ne recevant pas de réponse de votre part, nous avons été contraints de demander à intervenir devant le Conseil municipal du 17 décembre 2012 afin de faire connaître nos revendications aux élus et aux citoyens dijonnais. En réponse, votre secrétariat nous a assurés que nous serions reçus par vous-même, « d'ici la fin du mois de janvier » (Cf. article du Bien Public du 26 décembre 2012 – que vous n'avez pas démenti).

Force est de constater que depuis le début de l'année 2013, et malgré nos relances téléphoniques répétées, vous avez recours à toutes sortes d'expédients pour ne pas tenir cet engagement, par exemple en prétextant les rencontres que nous avons eu avec d'autres élus ou responsables concernés, rencontres qui n'avaient pas pour objet de remettre la pétition, et qui en outre n'ont débouché sur rien de concret, car ces élus et responsables ont eux-mêmes avoué qu'ils n'avaient pas le pouvoir de répondre à nos principales revendications !

Et pour couronner le tout, dans un courrier en date du 31 mai 2013, le Vice-Président du Grand Dijon, M. Patrick Moreau, nous informe qu'il a volontairement restreint « à un petit nombre de personnes » groupe de travail sur l'accessibilité du tramway et des bus... Petit groupe dont le CDTHED a été écarté en 2012 et 2013 !

Monsieur le Sénateur-Maire et Président du Grand Dijon,

Nous avons été mandatés par les 300 signataires de notre pétition pour vous la remettre directement, pour vous exposer et défendre les revendications qu'elle contient, et pour entendre vos réponses. Or, le CDTHED a pour principe de respecter les mandats qui lui sont confiés par les handicapés pour faire respecter leurs droits.

En conséquence, nous viendrons exprimer notre mécontentement, et surtout le mécontentement des usagers handicapés, lors des réunions des instances que vous présidez, à commencer par le prochain Conseil Municipal de la ville-centre de Dijon, ce lundi 24 juin – cela jusqu'à ce que vous receviez personnellement notre délégation comme vous vous y êtes engagés.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Sénateur-Maire, et Président du Grand Dijon, l'expression de nos sentiments distingués, et de notre détermination.

Pour les signataires de la pétition,

Marie-Thérèse et Roland Cordier

Correspondants de l'Antenne départementale de Côte d'Or du CDTHED.

**TSVP =>**

# **POUR UNE RÉELLE ACCESSIBILITÉ DES TRANSPORTS EN COMMUN AUX USAGERS HANDICAPÉS !**

À l'occasion des réunions avec les élus du Grand Dijon et la Direction de DIVIA, le CDTHED est intervenu à maintes reprises pour demander une réelle accessibilité des transports en commun aux usagers handicapés. En effet, même si depuis plusieurs années nous observons quelques améliorations (annonces sonores à destination des non-voyants), force est de constater que bien des choses sont encore à faire.

## **TRANSPORTS EN COMMUN ORDINAIRES**

De plus en plus de bus à plancher bas assurent le transport des usagers dijonnais et de son agglomération, mais trop peu de véhicules disposent de rampes d'accès. Les usagers handicapés en fauteuil roulant et les enfants en poussette restent donc exclus. Le réseau dijonnais accuse ainsi un énorme retard sur le réseau grenoblois (tramway, autobus, arrêts de bus), aujourd'hui accessible à plus de 95 %.

À Dijon, le marquage des places réservées dans les bus est effectué à l'aide d'autocollants, qui sont fréquemment arrachés. Le CDTHED demande la pose de plaques métalliques, mais la Direction de DIVIA ne veut rien savoir !

## **SERVICE SPÉCIALISÉ DIVIACCES**

Depuis 1983, les usagers handicapés peuvent bénéficier d'un service de transport spécialisé pour PMR (Personnes à Mobilité Réduite), par taxis ou véhicules adaptés, qui dessert l'ensemble des communes du Grand Dijon. Mais c'est un véritable parcours du combattant : la Commission chargée d'attribuer ou non le droit à l'utilisation de ce service ne prend pas toujours en compte les problèmes particuliers de chaque handicap. Pourtant, le Président de la Commission a déclaré au CDTHED, lors d'une entrevue, le 22 février 2011, qu'il est procédé à l'examen « au cas par cas »...

Ajoutons qu'en cas de rejet de la demande par la Commission, aucun recours n'est possible, ce qui est illégal. La personne handicapée ne peut que déposer un nouveau dossier... Une de nos adhérentes, atteinte de narcolepsie, en est à sa quatrième demande ! Une autre de nos adhérentes est également exclue de l'accès au service parce qu'elle n'habite pas dans le Grand Dijon... Il s'agit d'une véritable discrimination : on ne demande pas aux usagers valides un justificatif d'adresse pour monter dans les bus !

Face aux refus obstinés des élus et de la Direction de DIVIA de prendre en compte les demandes légitimes des usagers handicapés, le CDTHED a décidé de s'adresser à M. François REBSAMEN, président du Grand Dijon, pour demander la satisfaction des revendications suivantes :

- Équipement de tous les autobus avec des palettes permettant l'accès des UFR (Usagers en Fauteuil Roulant).
- À l'intérieur de chaque bus, création systématique de 2 emplacements UFR et amélioration des places assises réservées aux usagers prioritaires (handicapés, femmes enceintes...) : marquage par des plaques métalliques, pose d'accoudoirs relevables.
- Aménagement systématique des arrêts de bus, pour tous les types de handicap, comme à Grenoble.
- Mise en place de bandes podotactiles à proximité des arrêts de bus afin de guider les aveugles et malvoyants.
- Le service DIVIACCES doit être accessible à tous les usagers handicapés qui ne peuvent pas utiliser régulièrement les transports en commun ordinaires dans les mêmes conditions de confort et de sécurité que les valides. Arrêt de la discrimination sur le lieu d'habitation.
- Possibilité de réserver les taxis-bus et les transports adaptés également le samedi et le dimanche pour l'amélioration de la vie sociale et culturelle (actuellement la réservation se fait du lundi au vendredi).

**LE DROIT AUX TRANSPORTS EST UN DROIT POUR TOUS, C'EST UN DROIT POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES !  
NOUS APPELONS TOUS LES USAGERS À SIGNER CETTE PÉTITION.**

---

**« PÉTITION adressée à M. François REBSAMEN, Président du Grand Dijon, ainsi qu'aux autres élus concernés, pour la satisfaction des revendications suivantes :**

- **Équipement de tous les autobus avec des palettes permettant l'accès des UFR (Usagers en Fauteuil Roulant).**
- **À l'intérieur de chaque bus, création systématique de 2 emplacements UFR et amélioration des places assises réservées aux usagers prioritaires (handicapés, femmes enceintes...) : marquage par des plaques métalliques, pose d'accoudoirs relevables.**
- **Aménagement systématique des arrêts de bus, pour tous les types de handicap, comme à Grenoble.**
- **Mise en place de bandes podotactiles à proximité des arrêts de bus afin de guider les aveugles et malvoyants.**
- **Le service DIVIACCES doit être accessible à tous les usagers handicapés qui ne peuvent pas utiliser régulièrement les transports en commun ordinaires dans les mêmes conditions de confort et de sécurité que les valides. Arrêt de la discrimination sur le lieu d'habitation.**
- **Possibilité de réserver les taxis-bus et les transports adaptés également le samedi et le dimanche pour l'amélioration de la vie sociale et culturelle (actuellement la réservation se fait du lundi au vendredi). »**

<b>NOM, PRÉNOM</b>	<b>PROFESSION, QUALITÉ</b>	<b>ADRESSE POSTALE, TÉLÉPHONE, COURRIEL</b>	<b>SIGNATURE</b>